



PRO C È S - V E R B A L

de l'assemblée paroissiale du jeudi 23 avril 2015, à 20 heures,
dans la salle paroissiale, à Morat

Présents:

Présidence	Peter Huber, président du conseil paroissial
Procès-verbal	Zita Schroeter, administratrice
Personnes présentes	27
Ayant droit	24 personnes dont 17 avec droit de vote sur les comptes
Non ayant droit	3 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

Le président Peter Huber salue tous les membres présents et en particulier M. le curé Bernard Schubiger et l'ancien curé Thomas Perler, tout comme Kathrin Tattini, déléguée de la paroisse auprès de la CEC, ainsi que Mme Antoinette Gumy, présidente de la Caecilia, MM Hans Zürcher et Werner Huber pour la commission financière paroissiale. Il mentionne ensuite les personnes qui ne pourront pas être présentes ce soir. Il passe ensuite la parole à M. le curé Bernard Schubiger qui lit la prière „Ô Esprit Saint emporte nous dans ton élan“. L'assemblée se déroule en allemand et en français.

B Convocation

Conformément à l'art. 12 du RP, l'assemblée a été convoquée :

- dans le bulletin de paroisse numéro 4, avril 2015,
- par affichage,
- sur le site Internet de la paroisse, www.pfarrei-murten.ch et
- dans la feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 14, du 3 avril 2015.

Discussions, remarques

Aucune.

C Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de l'assemblée budgétaire du 4 décembre 2014
- 2 Comptes annuels 2014 et rapport de la commission financière
- 3 Plan financier 2015 – 2019
- 4 Rapports annuels du curé et du président du conseil paroissial
- 5 Divers

Discussion, remarques

Aucune.

Proposition

Aucune.

Le président déclare l'assemblée ouverte.

D Scrutateurs et bureau de vote

Le président propose Mme Françoise Baechler comme scrutatrice. Elle accepte la tâche et elle est élue par l'assemblée.

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée budgétaire du 4 décembre 2014

Le procès-verbal ayant été mis à la disposition des paroissiens pour consultation, conformément à l'article 24, paragraphe 2, lettre c du RP, il n'est plus lu.

Discussion, remarques

Aucune.

Proposition

Le président propose à l'assemblée d'accepter le procès-verbal (du 04.12.2014) tel que présenté.

Décision

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Le président adresse des remerciements à la rédactrice Mme Zita Schroeter et à M. Charles Albert Egger pour sa traduction en français.

2. Comptes annuels 2014 et rapport de la commission financière

Le président donne la parole au conseiller paroissial M. Harald Kutin qui explique les comptes 2014. Ceux-ci sont à la disposition des membres de l'assemblée (documents sur les tables). Outre des explications relatives aux comptes 2014¹ le conseiller paroissial M. H. Kutin commente les comptes les plus importants, au moyen d'une présentation². Les comptes annuels se bouclent par un bénéfice dû surtout à des recettes fiscales plus élevées que prévues.

Discussion, remarques

Aucune.

Rapport des réviseurs

M. Hans Zürcher donne lecture, en allemand et en français, du rapport des réviseurs³, qui demande à l'assemblée d'approuver les comptes.

Proposition

Le président demande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2014, tels que le conseil paroissial les a présentés et commentés.

Décision

L'assemblée approuve la proposition à l'unanimité de 17 voix. Les conseillers présents se sont abstenus (selon l'art. 19, al. 2 du RP).

Le président remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. Plan financier

Tout d'abord, Peter Huber déclare qu'un plan financier a pour but de présenter des prévisions ; il est un outil d'information qui ne nécessite pas de vote. Il donne la parole à Harald Kutin.

Harald Kutin présente le plan financier proposé⁴.

Quant aux «recettes fiscales», Peter Huber ajoute qu'il est très difficile de prévoir l'avenir, mais vu que le secteur de la construction est toujours encore très actif à Morat, nous pouvons partir de l'idée que les recettes provenant des impôts ecclésiastiques vont augmenter. Le plan financier prévoit par conséquent une augmentation des recettes fiscales de 0,5%. Vu que l'Office fédéral de la statistique prévoit pour 2015 autant un "renchérissement négatif", à partir de l'année prochaine, qu'également un taux d'inflation de plus de 0,3%, il est prévu une légère augmentation des dépenses pour garantir, dans les prochaines années les salaires du personnel et des agents pastoraux de la paroisse. Comme le montant que la paroisse offre pour des tâches caritatives correspond à 3% des recettes fiscales, ce montant est également plus élevé afin de tenir compte de l'augmentation souhaitée des recettes fiscales.

Au sujet du montant de CHF 300'000 prévu en 2018 pour la rénovation du conservatoire local, Peter Huber informe que le rez-de-chaussée doit désormais être transformé, après la reconstruction du sous-sol en 2012. Les trois salles de musique ont la grandeur des anciennes salles de classe, ce qui n'est pas utile pour de tels

¹ Partie intégrante du pv

² Partie intégrante du pv

³ Partie intégrante du pv

⁴ Partie intégrante du pv

cours, de sorte qu'elles doivent être redimensionnées ; plus de leçons pourront par conséquent être données. Ces modifications de la construction devraient permettre un revenu locatif plus élevé. La paroisse espère que, lors de la nouvelle législature, le Conseil d'État prend la décision de soutenir les emplacements du conservatoire par des contributions aux frais de fonctionnement. Avec un tel soutien financier à la Ville de Morat, qui a dans ses murs un conservatoire, celui-ci pourrait plus facilement verser un loyer plus élevé dû à la paroisse.

4. Rapports annuels du président du conseil paroissial et du curé

Peter Huber, président du conseil paroissial, donne un aperçu des activités du conseil paroissial et des événements importants dans la paroisse⁵.

Discussion, remarques

Aucune.

Le curé Bernard Schubiger présente également un rapport annuel succinct⁶, dans lequel il mentionne l'anniversaire des 40 ans de l'église de Chiètres, la très bonne coopération dans l'équipe pastorale, le projet de nouveau site et les messes à Bellechasse auxquelles de moins en moins de croyants assistent.

Discussion, remarques

Brigitte Ludin remercie toutes les personnes qui participent à la vie de la communauté. Un merci tout spécial s'adresse à Bernadette Spicher, pour sa conception du décor floral dans l'église, toujours si bien réussi et - comme Bernard Schubiger le constate également - pour avoir transformé la crèche de l'église, en renouvelant l'habillement de ses personnages.

5. Divers

Personne ne souhaite prendre la parole au dernier point de l'ordre du jour. Le président clôt la partie statutaire de la séance à 21h00.

Le président donne la parole à Kathrin Tattini (Morat), déléguée de la paroisse auprès de la CEC ; elle présente un bref exposé sur le sujet „Organisation, tâches et défi actuels de l'assemblée de la Corporation ecclésiastique cantonale CEC“.

La séance se termine à 21h30. Le président invite à l'apéritif, en remerciant Mme Gabi Küng, conseillère paroissiale, pour la préparation de cette dernière partie de la soirée.

Morat, le 1^{er} mai 2015

Le président



Peter Huber

La secrétaire du procès-verbal



Zita Schroeter

⁵ Partie intégrante du pv

⁶ Partie intégrante du pv